

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département
du PUY-DE-DOME

Arrondissement
de CLERMONT-FERRAND

Canton
de ROCHEFORT-MONTAGNE

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 DECEMBRE 2007

L'an DEUX MILLE SEPT, le DIX-NEUF du mois de DECEMBRE, le Conseil Municipal du MONT-DORE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-François DUBOURG, Maire, en session ordinaire, suivant convocation faite le 11 décembre 2007.

OBJET :

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. DUBOURG, Maire - Mme BERISTAIN - Dr BAUD - BARLAUD - FOURNIAL - DULONDEL, Adjoints - Mme MABRU - ONDET- STRINGHETTA - BESSAC - BARBIER - DELBOS - MONNERON - SEPCHAT

ÉTAIENT EXCUSES : M. FERREYROLLES (pouvoir M. DELBOS)

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Dr FERNANDEZ-MADRID - TOURNAIRE

Il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 AVRIL 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. SEPCHAT ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a acceptées.

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 6 juillet 2006, le Conseil Municipal avait décidé de mettre fin à la procédure engagée dans le cadre du schéma d'assainissement de la commune eu égard aux conclusions du commissaire enquêteur. En effet, ce dernier, contrairement aux différentes études réalisées, préconisait un assainissement collectif sur le secteur du Rigolet Haut.

Il indique qu'un complément d'étude a été effectué par le bureau SAFEGE et qu'une nouvelle enquête s'est déroulée du 14 mai au 15 juin 2007.

M. le Maire donne ensuite lecture des conclusions du commissaire enquêteur qui, s'appuyant notamment sur le PLU de la commune en cours d'élaboration qui prévoit une extension de la zone urbaine sur ledit secteur, préconise une nouvelle fois un assainissement collectif au village du Rigolet Haut, sachant que seules les habitations dispersées situées route de La Tour d'Auvergne pourraient rester en assainissement autonome.

Enquête publique schéma
d'assainissement

Nombre de Conseillers :
en exercice : 17
présents : 14

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
11 décembre 2007

Date affichage à la porte
de la Mairie du compte-
rendu de la séance

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former en
comité secret.

338

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se conformer aux conclusions du commissaire enquêteur et de mettre en assainissement collectif le secteur du Rigolet Haut à l'exception des habitations éparses situées route de La Tour d'Auvergne.

Pour extrait certifié conforme,
Au Mont-Dore, le 17 janvier 2008

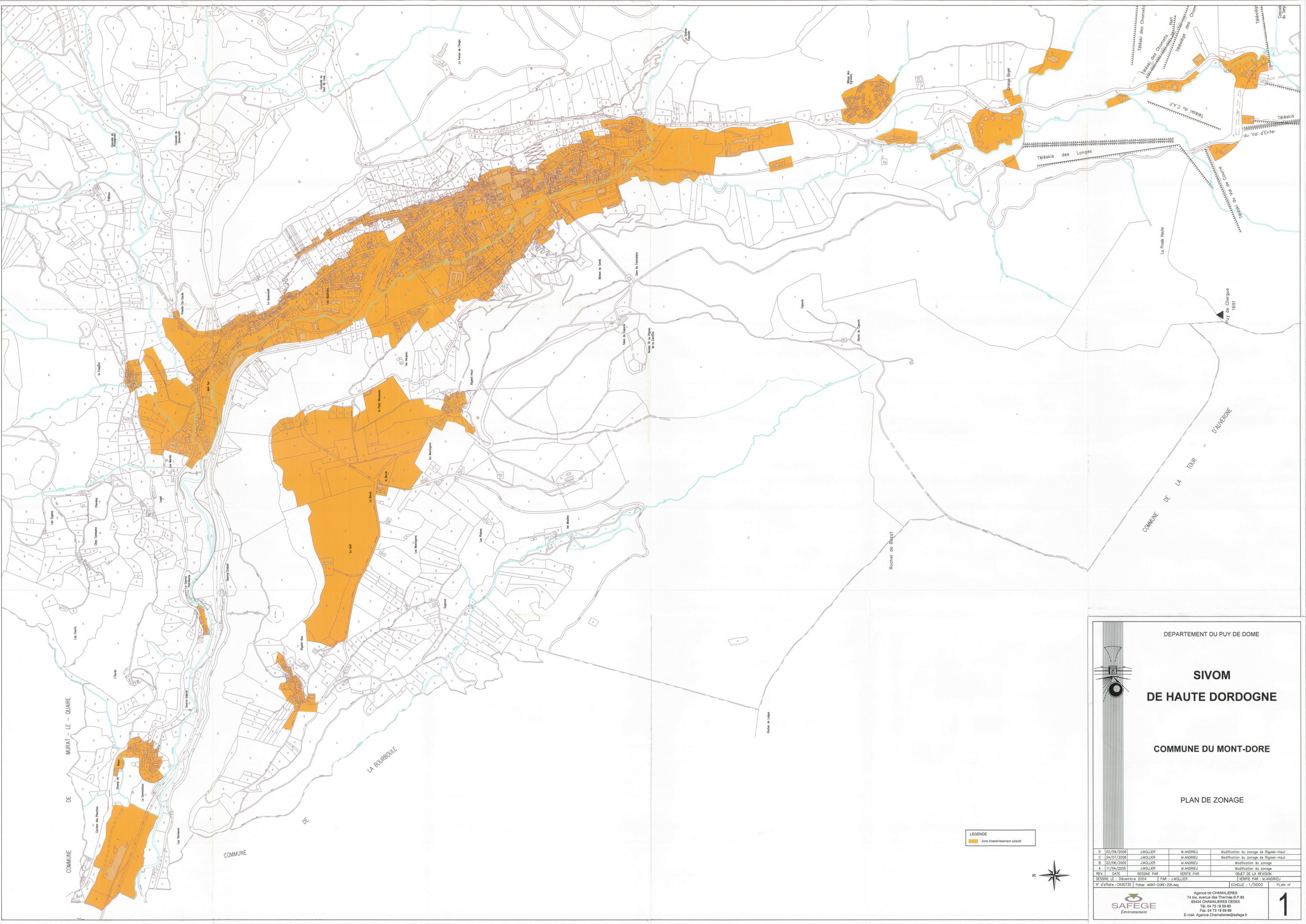
Le Maire,



REÇU A LA PRÉFECTURE
DU PUY-DE-DÔME

31 MARS 2008

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND



LEGENDE
 Zone d'assainissement collectif



DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

**SIVOM
 DE HAUTE DORDOGNE**

COMMUNE DU MONT-DORE

PLAN DE ZONAGE

D	02/09/2008	J.MOLLIER	M.ANDRIEU	Modification du zonage de Rigolet-Haut
C	24/07/2008	J.MOLLIER	M.ANDRIEU	Modification du zonage de Rigolet-Haut
B	22/06/2005	J.MOLLIER	M.ANDRIEU	Modification du zonage
A	11/04/2005	J.MOLLIER	M.ANDRIEU	Modification du zonage
REV 1	DATE	DESSEINE PAR	VERIFIE PAR	OBJET DE LA REVISION
DESSEINE LE	Décembre 2004	PAR : J.MOLLIER	VERIFIE PAR : M.ANDRIEU	
N° d'affaire : CH00735	Fichier : MONT-DORE-ZON.dwg		ÉCHELLE : 1/5000	PLAN N°